

| | | | |
|--|--|--|--|
| Nature du Contrat | MULTIRISQUE PATRIMOINE (IMMEUBLES CULTUELS ET LEUR CONTENU) | FLOTTE AUTOMOBILES (véhicules de service : usage professionnel) | RESPONSABILITE CIVILE INDIVIDUELLE ACCIDENT PROTECTION JURIDIQUE |
| Compagnie | MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE | MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE | MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE |
| N° de contrat | 3391235304 | 3344490004 | 3448089904 |
| Echéance Principale | 1er avril | 1er janvier | 1er janvier |
| Préavis de résiliation | 2 mois | 2 mois | 2 mois |
| Prime unitaire | 0,53 € TTC / m ² dont 0,03 € à la charge de l'UNACERF | 469,59 € TTC / véhicule dont 69,59 € à la charge de l'UNACERF soit 400,00 € / véhicule | Titre A UNACERF |
| Garanties | Garantie forfaitaire maximum de 200.000 € sur contenu ordinaire et éventuellement orgue. Au delà, possibilité de garantir le supplément moyennant surprime de 1,60 ‰ du dépassement | Domages Tous accidents Protection du Conducteur Assistance véhicule | - RC Générale du fait des activités, des immeubles et RC Organismes de fêtes, sorties - Individuelle Accident au profit des bénévoles, et des participants aux camps et sorties - Assistance juridique amiable ou judiciaire sur des litiges de la vie associative, après accord de l'UN |
| Franchise | 300 € sauf montant particulier en Catastrophes Naturelles, Effondrement ou "autres dommages" | 230 € sur les dommages au véhicule, doublée en cas de 2ème sinistre responsable au cours d'une période de référence de 2 ans | 300 € en RC |
| Quantité assurée à la date d'échéance | 3.11.500 m ² estimés | 225 véhicules | |

AUTRES CONTRATS DISPONIBLES EN 2011

| | MULTIRISQUE PATRIMOINE BIS (IMMEUBLES NON CULTUELS ET LEUR CONTENU) | ASSOCIATIONS 1901 et 1905 autres que ERF RC et Dommages aux biens | Contrat Temporaire EXPOSITION | CONTRATS PARTICULIERS EN CAS DE TRAVAUX SUR BATIMENTS | MULTIRISQUE HABITATION PERSONNELLE Contrat personnel /ou/ Contrat Groupe | VEHICULES A USAGE PERSONNEL |
|--|--|--|--|---|--|---|
| Compagnie | MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE | MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE | MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE | Au cas par cas | MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE | MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE |
| N° de contrat | 3442862204 | Contrat "groupe ouvert" 3396710304 | Contrat "groupe ouvert" 4567801304 | N° individuel | Contrat "groupe ouvert" 4845423704 | N° individuel |
| Echéance Principale | 1er avril | 1er janvier | garanties temporaires | 1er janvier de préférence | 1er janvier | 1er janvier de préférence |
| Préavis de résiliation | 2 mois | 2 mois | | 2 mois | 2 mois | 2 mois |
| Prime unitaire | 0,53 € TTC / m ² ou à déterminer en fonction de la nature du bâtiment et/ou de l'activité exercée | 100,00 € TTC par association pour : . une occupation de 250 m ² maximum . un contenu forfaitaire de 5 500 € . 10 manifestations maxi ouvertes au public Dépassesments possibles sous réserve de surprimes | Prime de base 2 ^o /100 TTC Option Transport 2 ^o /100 TTC de la valeur assurée PRIME MINIMUM 80,00 € TTC | en fonction de la valeur des biens à assurer et si le contrat "groupe ouvert" ci-contre est moins intéressant | Prime forfaitaire compte tenu du Capital "contenu" souhaité, sans notion de la situation géographique ou du nombre de pièces occupées Capital inférieur à 10.000 € 180 € Capital compris entre 10.000 € et 20.000 € 250 € Capital compris entre 20.000 € et 40.000 € 380 € Surprime par tranche de 10.000 € supplémentaire 15 € sans pouvoir dépasser un Capital maxi de 80.000 € Garantie optionnelle Individuelle Accident famille 40 € OU Individuelle Accident par enfant 6 € | en fonction du véhicule à assurer et du conducteur(s) |
| Garanties | Garantie forfaitaire maximum de 200.000 € sur contenu ordinaire et éventuellement orgue. Au delà, possibilité de garantir le supplément moyennant surprime de 1,60 0/100 du dépassement | . Responsabilité Civile relative aux activités déclarées . Dommages aux biens | à la demande | Multirisque habitation | Incendie et événements assimilés, Evènements climatiques, Catastrophes naturelles, Catastrophes technologiques, Dégâts des eaux, Vol et Vandalisme, Bris de glaces, Séjour-voyage, Dommages électriques, Contenu en congélateur, Défense et Recours, Assistance à domicile, Assistance aux personnes, Responsabilité Civile vie privée, Responsabilité Civile d'occupant, Responsabilité séjour-voyage | à la demande |
| Franchise | 300 € sauf montant particulier en Catastrophes Naturelles, Effondrement ou "autres dommages" | en fonction des événements garantis | 10 % des dommages avec un minimum de 150 € | selon les événements et le choix du souscripteur | Néant sauf Evènements climatiques 228 € Catastrophes naturelles franchise légale Dommages électriques 0,1 fois l'indice FNB (*) (*) Fédération Nationale du Bâtiment | En fonction du type de véhicule |
| Quantité assurée à la date d'échéance | 31.200 m ² estimés | 136 | | | 19 | |